

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.089

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **TARIFS D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 53 RUE AMPERE A ROYAN A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2010**

RAPPORTEUR : **Mme FAUQUET-MOLL**

VOTE : **UNANIMITE**

Il vous est proposé d'approuver les tarifs d'occupation de l'immeuble communal, sis 53 rue Ampère à Royan, à compter du 1^{er} avril 2010 comme suit :

I – BUREAUX

- Superficie > 26 m² 12,00 Euros/m²/mois
- Superficie ≤ 26 m² 13,00 Euros/m²/mois
(charges comprises)

II - ATELIERS

- Superficie ≤ 300 m² 5,15 Euros/m²/mois
- Superficie > 300 m² 3,25 Euros/m²/mois
(charges comprises)

III – SALLE DE REUNION

- la ½ journée 13,65 Euros
- la journée 23,20 Euros
- le mois 359,30 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer les nouveaux tarifs d'occupation de l'immeuble communal sus 53 rue Ampère à Royan, à compter du 1^{er} avril 2010 comme suit :

I – BUREAUX

- Superficie > 26 m² 12,00 Euros/m²/mois
- Superficie ≤ 26 m² 13,00 Euros/m²/mois
(charges comprises)

II - ATELIERS

- Superficie ≤ 300 m² 5,15 Euros/m²/mois
- Superficie > 300 m² 3,25 Euros/m²/mois
(charges comprises)

III – SALLE DE REUNION

- la ½ journée 13,65 Euros
- la journée 23,20 Euros
- le mois 359,30 Euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD